



SNUipp Allier
2 rue des Conches
03 100 Montluçon
☎ : 04 70 03 85 90
✉ snu03@snuipp.fr

Site Internet départemental : [http:// 03.snuipp.fr](http://03.snuipp.fr)

Montluçon, le 3 février 2009

A l'attention de M. l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Modification des règles du mouvement intradépartemental

Lors de la CAPD de ce matin, vous nous avez annoncé, sans concertation, que les personnels participant au mouvement intradépartemental pourraient formuler un nombre maximum de trente vœux, au lieu des cinquante annoncés lors de la CAPD du 25 novembre.

Nous dénonçons ce choix que vous liez à une application nationale.

Il est en effet particulièrement dommageable pour les personnels qui, en plus de ne plus avoir de garanties sur les vacances de postes suite à la suppression de la phase d'avis de participation au mouvement, voient une restriction dans leurs choix et dans leur possibilité de nomination sur un poste.

De plus, cette modification portant sur le nombre de vœux est contradictoire avec votre souhait de stabiliser les personnels et d'augmenter le nombre de nominations à titre définitif. Elle risque, au contraire, d'engendrer une baisse des nominations et un afflux de personnels sans postes à la phase complémentaire du mouvement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de revenir sur ce choix et de rester sur la possibilité de formuler cinquante vœux.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp 03,

Sandrine MONIER